

# Commune de CONLIEGE (Jura)

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2023

### Présents :

#### Le Maire

M. CORDELLIER Jérôme - Secrétaire de séance

#### Les adjoint.es

Monsieur ROUSSEL Jean-Claude, Mme PETITJEAN Karine, Mme HERBIN Noële

#### Conseiller.es

M. LAMBERT Georges, M. CHAILLON Benjamin , Mme DENEGNAN Audrey, M. BREMON Laurent, M. DUPERRON Denis, Mme ETIENNE Marion

### Excusés :

Mme BERGOT Émilie donne procuration à M. BREMON Laurent

M. LOYANT Nicolas donne procuration à Mme HERBIN Noële

### **Nombre de votants : 12**

La séance est déclarée ouverte à 19h17

## **1. Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Jérôme Cordellier appelle à adopter le compte rendu du Conseil du 17 janvier

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **2. Démission**

Jérôme Cordellier fait part de la démission de monsieur Jean-David Fani du poste d'adjoint et du conseil municipal.

La démission, conformément à la procédure, a été accordée par monsieur le Préfet, sur demande de l'intéressé.

Monsieur le maire demande si les membres du conseil souhaitent intervenir sur le sujet.

Le sujet n'appelle aucune observation.

## **3. Réélection ou non d'un adjoint**

Monsieur le Préfet dans son courrier précise que cette démission n'entraîne pas d'obligation de réélection du conseil. En revanche, il convient de statuer sur le poste d'adjoint.

Sur proposition du bureau municipal, le conseil municipal ne renouvelle pas le poste d'adjoint.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## Commune de CONLIEGE (Jura)

Le bureau exécutif est donc désormais composé de trois adjoints, Jean-Claude Roussel, Karine Petitjean et Noële Herbin.

La délégation laissée par monsieur Fani est répartie entre les adjoints pour l'animation des équipes, madame Petitjean pour les déroulés de carrière et monsieur le maire pour les questions juridiques.

### 4. Examen et vote du compte financier unique 2022 de la commune

En préambule, pour procéder aux points concernant la validation des comptes administratifs, conformément à la loi, Jérôme Cordellier propose de désigner une ou un président-e de séance. En concertation avec les adjoints, il propose la candidature de Karine Petitjean, adjointe aux finances. Jérôme Cordellier ne prendra pas part aux votes des éléments du budget. Conformément à la loi, il n'assiste pas aux votes suivants. Le secrétariat est dévolu à Mme Petitjean.

A partir de ce point, 11 votants

Madame Karine PETITJEAN fait une présentation du compte administratif 2022 de la commune et fait procéder au vote par chapitre.

#### Dépenses de fonctionnement

##### **Chapitre 011**

Objet : charges à caractère général

Total : 158 044,27

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

##### **Chapitre 012**

Objet : charges de personnel et frais assimilés

Total : 209 830,44

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

##### **Chapitre 014**

Objet : atténuation de produit

Total : 36 618,51

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

##### **Chapitre 65**

Objet : autres charges de gestion courante

Total : 42 157,54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

## **Commune de CONLIEGE (Jura)**

### **Chapitre 66**

Objet : charges financières

Total : 3 793,48

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 67**

Objet : charges spécifiques

Total : 3 194,72

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 68**

Objet : dotations aux provisions

Total : 749,03

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 042**

Objet : opération ordre transfert

Total : 8 478,89

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

## **Recettes de fonctionnement**

### **Chapitre 013**

Objet atténuation de charges

Total : 1 917,88

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 70**

Objet : produits services

Total : 101 007,71

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 73**

Objet : impôts et taxes

Total : 14 695,04

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

## **Commune de CONLIEGE (Jura)**

### **Chapitre 731**

Objet : fiscalité locale

Total : 233 446

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 74**

Objet : dotations et participations

Total : 37 745,72

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 75**

Objet : autres produits de gestion courante

Total : 71 884,47

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 76**

Objet : produits financiers

Total : 1,63

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 77**

Objet : produits spécifiques

Total : 1 695

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### **Chapitre 042**

Objet : opérations ordre transfert

Total : 95,89

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

Les efforts de maîtrise des dépenses s'est poursuivi en 2022 comme en 2021. En revanche, au vu des actions conduites sur l'exercice précédent (renégociation de contrats de location de matériels informatiques, réduction des commandes de fournitures etc.), il y a en 2022 très peu de marge de réduction possible des postes de fonctionnement.

La commune n'échappe pas au constat de la hausse des matières premières et de leurs incidences sur les produits manufacturés, comme celle de l'énergie. Enfin, elle assume également l'augmentation des salaires des collaboratrices et des collaborateurs, décidée par l'État et potentiellement réévaluée de nouveau, en 2023.

## Commune de CONLIEGE (Jura)

### Dépenses section investissement :

#### **Chapitre 20**

Objet : immobilisations incorporelles

Total : 1 320

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

#### **Chapitre 21**

Objet : immobilisations corporelles

Total : 9 167,56

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

#### **Chapitre 16**

Objet : remboursement des emprunts et dettes assimilées

Total : 49 144,65

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

#### **Chapitre 040**

Objet : opération ordre transfert

Total : 95,89

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

### Recettes section investissement :

#### **Chapitre 13**

Objet : subventions d'investissement

Total : 2 680

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

#### **Chapitre 10**

Objet : dotations fonds diverses et réserves

Total : 73 724,08

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

#### **Chapitre 040**

Objet : opération ordre transfert

Total : 8 478,89

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

## Commune de CONLIEGE (Jura)

### 5. Examen du compte financier unique 2022 de la forêt

Présentation et vote par nature

#### Section de fonctionnement (en Euros)

- Dépenses : 25 249,37
- Recettes : 23 926,96

#### Section d'investissement (en Euros)

- Dépenses : 0
- Recettes : 0

#### Ensemble pour 2022 (en Euros)

- Dépenses : 25 249,37
- Recettes : 23 926,96

Conformément à la loi, Karine Petitjean demande au maire, Jérôme Cordellier, de sortir de la salle pour pouvoir procéder au vote.

Elle appelle les conseillères et conseillers à voter.

11 votants donc :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 11

Jérôme Cordellier, de retour dans l'assistance, remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur confiance. Il reprend la présidence et le secrétariat de séance.

### 6. Affectation des résultats 2022 budget de la commune

Jérôme Cordellier propose de procéder à

- L'affectation en réserve compte 1068 en investissement la somme de **29 596,86** euros,
- Un report en fonctionnement compte 002 de **66 604,73** euros,

Il appelle les conseillères et conseillers à voter.

12 votants :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### 7. Affectation du résultat 2022 budget forêt

Jérôme Cordellier propose de procéder à

- L'affectation en réserve compte 1068 en investissement la somme de **0** euros,
- Un report en fonctionnement compte 002 de **18 332,14** euros.

Il appelle les conseillères et conseillers à voter.

12 votants :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## Commune de CONLIEGE (Jura)

L'ensemble du conseil municipal valide tous les comptes et accordent leur confiance à la gestion de la commune par le maire et ses adjoints.

Jérôme Cordellier remercie les membres du Conseil municipal de leur confiance. Il remercie également le travail de rigueur conduit par Karine Petitjean, adjointe aux finances et celui de la secrétaire sous son impulsion, ainsi que celui de l'ensemble des adjoints d'accompagner l'effort de gestion de rigueur soutenus par l'équipe municipale.

### 8. Vote des trois taxes

Jérôme Cordellier introduit par une synthèse de la situation de la commune.

L'équipe portait originellement deux principaux projets d'investissements, l'un sur l'école pour l'amélioration du confort des élèves de primaire par l'adjonction de sanitaires dans le bâtiment principal ; l'autre sur la sécurisation des circulations des personnes le long des départementales qui traversent le village.

Face au constat de l'impossibilité d'engager financièrement ces deux objets du fait de l'évolution financière de la commune sur les deux exercices de 2020 et 2021, la commune a profité de la possibilité de bénéficier d'un examen des comptes et de leur évolution par le représentant de la trésorerie principale. Le principal constat est que la capacité d'autofinancement de la collectivité est négative depuis plusieurs exercices et ne permet pas d'envisager de nouveaux emprunts, ajoutant à cela que le résultat diminue régulièrement d'année en année.

#### Trois raisons :

Premier constat, l'endettement de la commune.

Les remboursements d'emprunts représentent une lourde charge pour la commune (environ 50.000 euros annuels). Le dernier en date étant issu d'une renégociation récente réalisée en 2017, il est impossible d'agir dessus. Il arrive à échéance en 2027. Au moment de l'engagement, les ressources de la collectivité rendaient acceptables le niveau d'emprunt et les modalités ad hoc.

Depuis deux ans, la collectivité connaît un effet ciseau.

Second constat : la baisse des dotations de l'État.

Si en 2014, la Dotation Globale de Financement (DGF) attribuée par l'État représentait environ 70.000 euros, elle n'en représentait plus que 34.900 en 2020 et sera de 19.000 euros pour 2023. Parallèlement, les attributions de compensation pour la perte de la taxe professionnelle se sont interrompues en 2021, soit environ 10.000 euros par an de baisse de capacité d'autofinancement.

# Commune de CONLIEGE (Jura)

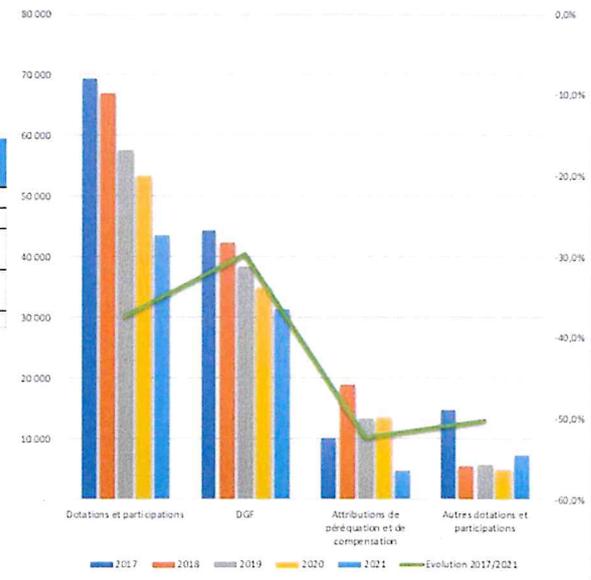
## Etat des lieux - évolution budgétaire 2017 / 2021

source = trésor public

### Evolution des dotations et participations

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017/2021
<b>Dotations et participations</b>	<b>69 437</b>	<b>67 074</b>	<b>57 615</b>	<b>53 493</b>	<b>43 532</b>	<b>-37,3%</b>
DGF	44 474	42 300	38 413	34 903	31 320	-29,6%
Attributions de péréquation et de compensation *	10 258	19 095	13 454	13 598	4 890	-52,3%
Autres dotations et participations	14 705	5 679	5 748	4 992	7 322	-50,2%

\* Suppression en 2021 de la compensation de suppression de la taxe d'habitation

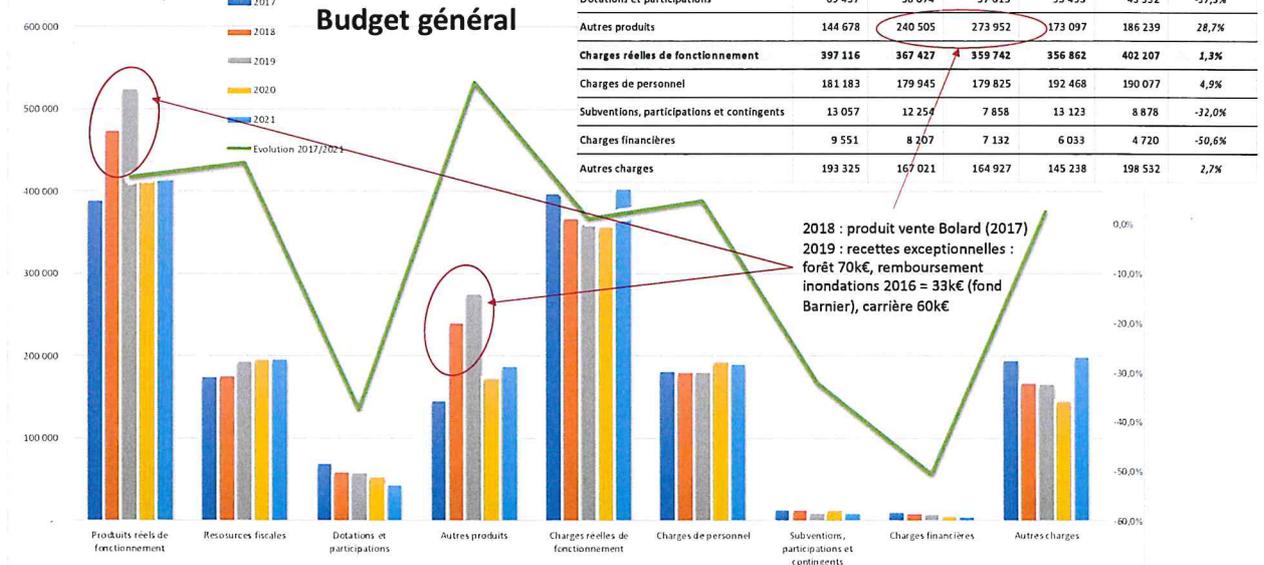


En regard de ces baisses de dotations, la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) est négative fin 2022, pour un montant d'environ 50.000 euros avec l'affichage d'une diminution chronique d'environ 10.000 euros par an, notamment due à la perte de ses dotations et de l'augmentation des charges. Sur ce point, le verdict est clair, la commune ne pourra pas équilibrer son budget à charges équivalentes dès 2024.

### Troisième constat : la hausse des charges et les effets de crise

## Etat des lieux - évolution budgétaire 2017 / 2021

source = trésor public



La commune subit de la même manière que tout le monde, les répercussions des crises successives de la pandémie COVID 19 et du conflit russo-ukrainien : hausse des prix des matières premières et de l'énergie.

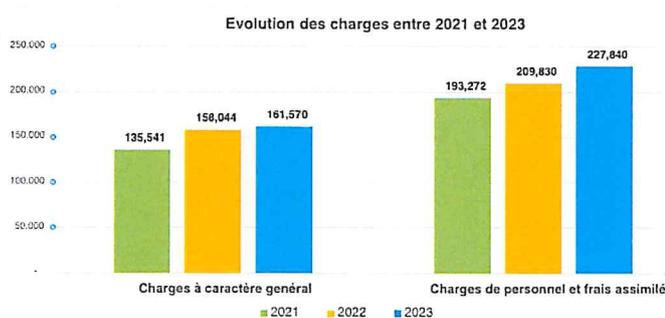
## Commune de CONLIEGE (Jura)

S'ajoute également l'obligation d'assumer la hausse des salaires certes méritée des personnels territoriaux mais décidée par l'État sans discernement des situations des collectivités en situation de tension financière comme la nôtre.

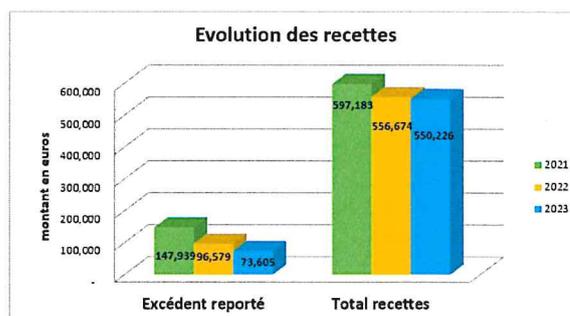
L'équipe municipale a travaillé depuis deux ans à réduire les achats, effort que l'envolée des prix a rattrapé. Il n'y a par ailleurs plus de marge de manœuvre significative et réglementaire qui permette de procéder à des coupes budgétaires à service constant. L'alternative de cession d'actif est aussi fermée. La commune a cédé les dernières propriétés immobilières valorisables avec le site Bolard en 2018. De plus, les recettes d'exploitation de la forêt ont également subi les aléas du marché, il n'y a que très peu de perspectives sinon aléatoires, de ventes exceptionnelles comme celle

Focus 2021, 2022 et perspectives 2023

### • Evolution des charges



### • Evolution des recettes



intervenu en 2019.

### Solution pour les investissements ?

L'État remplace peu à peu la dotation directe de fonds aux communes par la systématisation du recours à l'appel à projet dont les financements sous forme de subvention correspondent en moyenne à 30% des dépenses à réaliser (fond vert, de relance, dotation d'équipement des territoires ruraux, etc.). Il faut donc que la collectivité avance 2 euros pour bénéficier du 3<sup>ème</sup>... De fait, dans notre cas et sans modification de nos recettes, de nouveaux investissements sont renvoyés à l'échéance des emprunts déjà engagés dans le meilleur des cas, soit en 2028.

Cependant, notre commune ne peut même pas se contenter de cette issue.

Entre constats et sollicitations, un nombre conséquent de dépenses d'investissement va certainement devoir être réalisé à court et très moyen terme.

En premier lieu, il faut répondre aux obligations de mise en conformité expertisées en 2015 de quelques établissements - travaux qui devaient être réalisés avant fin 2020.

Nous avons négocié quelques reports dont l'investissement le plus important qui concerne l'accessibilité de la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite. Cette échéance supplémentaire arrive à son terme, les travaux devront être réalisés dès 2024.

S'ajoutent à ces dépenses le risque majeur de devoir pourvoir à la vétusté de bâtiments ou équipements appartenant à la commune, notamment à ce jour :

- La clôture de l'école qui menace de s'affaisser en plusieurs endroits,
- La réparation du mur du cimetière effondré,
- L'adduction d'eau et le raccordement à l'assainissement des ateliers des services techniques pour mise en conformité sanitaire.

## Commune de CONLIEGE (Jura)

- Le toit du garage attenant à la mairie, tenant déjà grâce à des étais.
- Le toit de la Maison des Assistantes Maternelles,
- Le toit de l'Église Notre Dame de Lorette,
- La toiture du lavoir,
- La seconde vague de changement de menuiseries des logements sociaux appartenant à la commune,
- Diverses réparations ou remises en état de la salle des fêtes (menuiseries, stores, parquet, etc.)

Nous devons aussi trouver des solutions en conformité avec le classement de la route départementale 678 pour apporter quelques aménagements sporadiques mais indispensables pour assurer la sécurité des circulations piétonnes... A certains endroits, les véhicules stationnant notamment sur le trottoir, les adultes avec ou sans poussettes, les personnes à mobilité réduite, les enfants, sont contraints d'emprunter la bande roulante pour avancer... Il faut investir dans du mobilier qui aura pour rôle essentiel de réduire les gabarits des voies afin d'inciter au respect des limitations de vitesse sur les deux départementales et il est nécessaire de revoir quelques plans de stationnement pour éviter des accidents graves.

Enfin, nous devons procéder au remplacement de quelques équipements qui ne peuvent plus être réparés comme les deux tondeuses des services techniques.

En résumé, si l'on ne tient compte que des urgences à 3 ans, une dépense globale en investissement d'environ 400.000 euros est quasi nécessaire pour faire face à tous ces enjeux. Bien évidemment, une recherche systématique de subventions sera réalisée pour tout investissement.

Cependant, il est nécessaire de prendre une décision importante afin d'inverser la tendance à la baisse de la capacité d'autofinancement (CAF) et pour donner une nouvelle capacité d'emprunt à la commune, pour faire face à tous ces enjeux de courts et moyens termes selon leur nature.

Cette décision est d'agir sur les derniers leviers disponibles et significatifs à l'échelon communal, augmenter les impôts fonciers et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Nous rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus.

Vu le nombre réduit de résidences secondaires sur le village, il ne reste donc que le plus injuste des impôts locaux. A la différence de la taxe d'habitation qui était indexée sur la déclaration de revenu des foyers et tenait ainsi compte de la composition et du niveau de vie des ménages, la taxe foncière frappe chaque propriétaire. De plus, les propriétaires de logements locatifs ne pourront pas systématiser le report de cette taxe sur les loyers, ce qui pourrait mettre en difficulté quelques-uns d'entre eux aux vues des efforts financiers qu'ils doivent aussi engager pour respecter les nouvelles réglementations liées à la performance énergétique de leurs biens en location.

C'est cependant la seule alternative qu'il reste pour maintenir les services de la collectivité et assurer les réalisations indispensables et nécessaires à la sécurité et au bien-être des habitants.

## Commune de CONLIEGE (Jura)

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer les taux communaux de l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,44%
- Taxe Foncière Bâti : 45,02 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 27,62%

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

Jérôme Cordellier remercie l'ensemble de l'équipe municipale qui a travaillé les hypothèses budgétaires qui conduisent à cette décision. Il souligne la responsabilité qui est la sienne, avec toute l'équipe, à mettre en œuvre les dossiers à constituer, affinages des estimations, lancement des procédures, recherche des optimisations de prix, de solutions et de subventions pour que soient engagées dès cette année et jusque la fin du mandat, les opérations à réaliser.

### 9. Examen et vote du budget primitif 2023 de la commune

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par nature.

Le **budget prévisionnel** général se présente de la manière suivante :

#### Dépenses de fonctionnement

##### **Chapitre 011**

Objet : charges à caractère général

Total : 196 344,36 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

##### **Chapitre 012**

Objet : charges de personnel

Total : 227 840 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

##### **Chapitre 014**

Objet : atténuation de produit

Total : 39 000 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

##### **Chapitre 65**

Objet : autres charges de gestion

Total : 45 300 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Commune de CONLIEGE (Jura)**

### **Chapitre 66**

Objet : charges financières (intérêts bancaires)

Total : 3 508 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 67**

Objet : charges spécifiques

Total : 550 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 023**

Objet : virement à la section investissement

Total : 87 798 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 042**

Objet : opérations d'ordre de transfert

Total : 6 688 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Recettes de fonctionnement**

### **Chapitre 013**

Objet : Atténuation de charges de personnel

Total : 2 000 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 70**

Objet : production services, domaine et vente diverses

Total : 98 250 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 73**

Objet : impôts, taxes sur cession

Total : 8 000 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Commune de CONLIEGE (Jura)**

### **Chapitre 731**

Objet : fiscalité locale

Total : 302 017 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 74**

Objet : dotations et participations

Total : 35 855 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 75**

Objet : autres produits de gestion courante

Total : 86 900 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 76**

Objet : produits financiers

Total : 1,63 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Dépenses d'investissements**

### **Chapitre 21**

Objet : immobilisations corporelles

Total : 48 300 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Chapitre 016**

Objet : Emprunts et dettes assimilées

Total : 50 662 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Recettes d'investissement**

### **Chapitre 13**

Objet : subventions d'investissement

Total : 8 600 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## Commune de CONLIEGE (Jura)

### Chapitre 10

Objet : dotations, fonds divers et réserves

Total : 1 600 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Chapitre 1068

Objet : Excédents de fonctionnement capitalisés

Total : 22 596,86 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Chapitre 16

Objet : Emprunts et dettes assimilées

Total : 1 500 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Chapitre 21

Objet : Virement de la section de fonctionnement

Total : 87 798 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### Chapitre 040

Objet : Opérations ordre transfert entre sections

Total : 6 688 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## 9. Examen et vote du budget primitif 2023 de la forêt

Karine PETITJEAN liste et fait voter l'ensemble des postes par nature

Le **budget prévisionnel** général proposé par l'O.N.F. se présente de la manière suivante :

### Dépenses fonctionnement

#### Chapitre 011

Objet : charges à caractère général

Total : 28 432,14€

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **Commune de CONLIEGE (Jura)**

### **Chapitre 65**

Objet : Autres charges de gestion

Total : 40 000 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Recettes de fonctionnement**

### **Chapitre 70**

Objet : production service domaine ventes diverses

Total : 50 100 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

### **Dépenses d'investissement**

### **Chapitre 21**

Objet : immobilisations corporelles

Total : 4 575,10 €

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

Jérôme Cordellier remercie l'ensemble du Conseil municipal.

## **11. Affouages**

Jean Claude ROUSSEL expose les coupes à réaliser sur la parcelle 23 (en direction de l'Ermitage)  
: 3 candidats inscrits sur appel

Il est proposé de fixer le stère à 5 euros TTC (environ 50 stères).

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## **12 Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales**

Appel à un volontaire, Benjamin Chaillon propose sa candidature.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

## Commune de CONLIEGE (Jura)

### 13. Questions diverses

#### 13.1 – Augmentation de l'abonnement mensuel de télé alarme pour les séniors,

Le SICOPAL fait passer l'abonnement de 24 à **25,20 euros TTC à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023**. La commune assure la facture intermédiaire et perçoit la somme. Le conseil municipal est donc sollicité pour voter ce tarif.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

#### 13.2 – Mise en location et détermination du loyer du logement 1 rue des écoles.

Remise du logement en location pour donner suite au départ des réfugiés ukrainiens. L'ensemble des meubles et équipements électroménager issus de la subvention d'ECLA et des dons de l'entreprise Boulanger sont transmis au CIAO de Lons le Saunier. Le reste des dons (essentiellement du petit équipement, une gazinière et deux armoires) est attribué au CCAS de la commune pour ses œuvres.

L'appartement a été en partie rénové par les services techniques. Il est proposé de fixer le loyer à **500 euros hors charges**.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

NB : la provision pour charges (eau, entretien chaudière...) est de 30 euros par mois. Un dépôt de garantie sera fixé à un mois de loyer hors charges.

#### 13.3 – Réorganisation des représentations aux commissions

Cf. : tableau joint en annexe

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 12

#### 13.4 - Information :

Lors du conseil communautaire du 30 mars, ECLA a voté l'abandon de la compétence ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) au niveau de l'agglomération. De fait, la commune doit intégrer le poste dans son personnel dès la rentrée scolaire 2023/2024. Les éléments une fois transmis, feront l'objet d'une création de poste, d'un transfert de personnel ou d'une embauche en fonction du statut du personnel transféré. L'ensemble fera l'objet d'une décision modificative du budget. ECLA doit compenser le coût salarial.

L'ordre du jour n'appelant plus de questions,

La séance est levée à 22h35.

Le maire  
Jérôme CORDELLIER



Commune de CONLIEGE		2020-2026			
Commissions communales, commissions ECLA, organismes extérieurs					
Commissions communales	Responsable	Adjoint	Membres		
Avenir et développement	ROUSSEL	LOYANT	BERGOT, BREMON, CHAILLON, DUPERRON		
Vie quotidienne	ROUSSEL	LAMBERT	BERGOT, BREMON, DAHY DENEGNAN, DUPERRON, HERBIN, PETITJEAN		
Voie verte, forêt, affouage,	DUPERRON		BERGOT, BREMON, DAHY DENEGNAN		
Patrimoine et cimetière	LAMBERT	HERBIN			
Communication	DAHY DENEGNAN		CHAILLON, DUPERRON, ETIENNE, LAMBERT,		
Finances et administration communale	PETITJEAN	HERBIN	BERGOT, CHAILLON, LAMBERT, LOYANT		
Affaires sociales	HERBIN	DUPERRON	BREMON, CHAILLON, DAHY DENEGNAN, LOYANT, PETITJEAN, ETIENNE		
Commission ECLA	Titulaire	Suppléant			
Commission locale d'évaluation des charges transférées	PETITJEAN	HERBIN			
Commission affaires Culturelles	HERBIN	LAMBERT			
Commission aménagement du territoire, communication numérique, politiques de la ville	ROUSSEL	CHAILLON			



